

Société archéologique du Vendômois. Bulletin de la Société. 1891.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Collection de la Commission

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877.)

TOME XXX

1891



VENDÔME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER. — HUET, SUCCESSEUR

1891

cuisson, comme beaucoup de châteaux de la fin du XV^e siècle, sans doute sous l'inspiration de la partie Louis XII du château de Blois. Deux portes sont en pierre tuffeau, mais leurs voussures, à bossages en pointe de diamant, ne semblent dater que de la fin du XVI^e siècle ou du commencement du XVII^e. Cette enceinte, sans doute plus vieille que la construction qu'elle renferme, a une forme qui la rend probablement postérieure aux mottes rondes.

3^o. Au Nord de Millançay on peut citer un lieu dit le Château-Gaillard, nom qui annonce certainement un ancien château féodal.

NEUNG-SUR-BEUVRON

Neung est une localité très ancienne, jadis siège d'une prévôté (1), aujourd'hui chef-lieu de canton, assis juste au confluent des rivières du Beuvron et de la Tharonne.

Il s'appelait autrefois *Naym* ou *Naim* (Naymum), nom qui peut avoir une étymologie celtique signifiant *lieu aquatique*.

En dehors du bourg, et tout proche, se voient les propriétés du Gué-Mulon (2), ancien fief de grande féodalité, et de la Chauvellerie (3), dont la terre, réunie à celle de la Ferté-Beauharnais par le prince

(1) D'après A. Beauvallet, qui a écrit un livre sur l'agriculture en Sologne (*Orléans, 1844*), il y avait jadis dans la commune de Neung, plusieurs notaires, et, outre celle du chef-lieu, des justices à Chemignon, à La Croupière, à la Pierre...

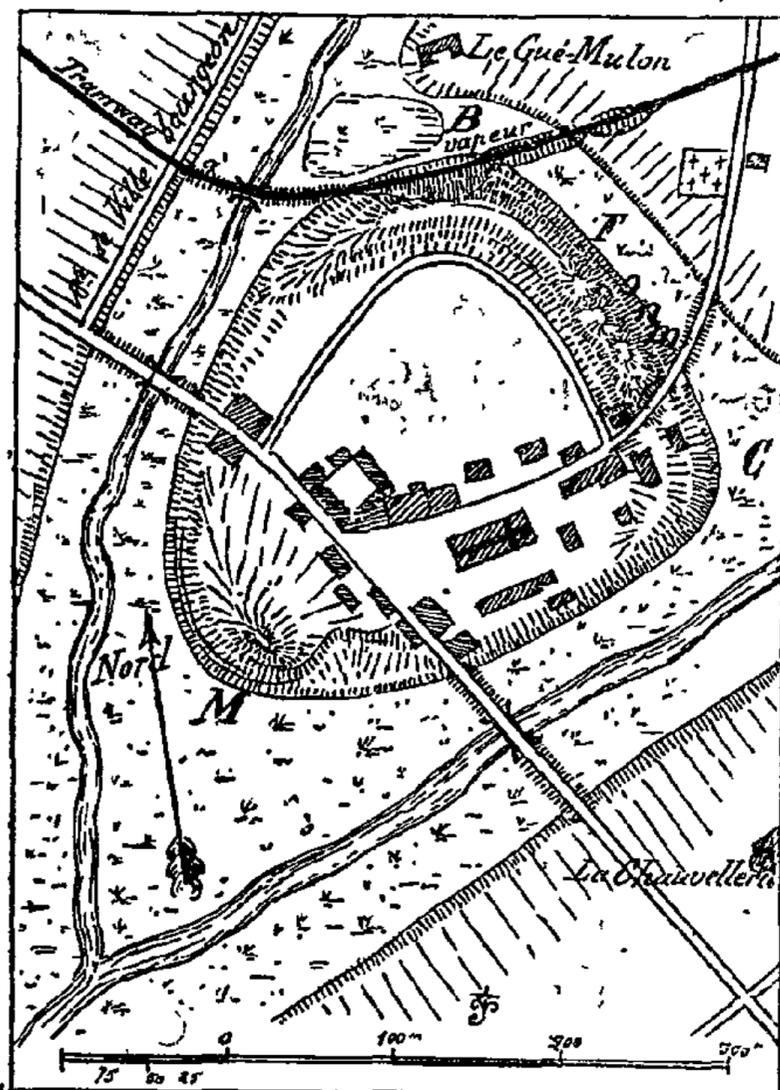
Là, comme ailleurs en Sologne, tout semble indiquer une antique prospérité; sans remonter plus haut que le présent siècle, le territoire du canton dont Neung est le chef-lieu, comprenait dix communes: aujourd'hui il n'y en a plus que huit.

(2) Appartenant à M. Regnaud.

(3) Appartenant à M^{me} la comtesse de Moissac.

Eugène, n'en a été distraite que depuis peu par partage.

On rencontre, dans toute la partie Nord et Ouest, des champs entiers absolument remplis de débris gallo-romains, tuiles à rebord, vases de toutes sortes, monnaies des plus nombreuses (1), attestant un centre longtemps habité depuis la conquête de la Gaule.



(FIG. 4) — Enceinte de Neung-sur-Beuvron

Le bourg lui-même, nettement circonscrit, occupe une large éminence qui est artificielle, au moins pour une bonne part, surplombant des prés marécageux où coulent les deux rivières. Le seul côté ouvert, à

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, est paru, dans le n° du 15 mai 1891 de la *Revue du Loir-et-Cher Historique*, un article de M. E. Regnaud, sur le fief du Gué-Mulon (autrefois *Guay-Mulon*) et la station gallo-romaine du voisinage. Il y est rendu

l'est et au nord-est, est fermé par un vaste retranchement en terre, long de 300 mètres, large de 50 à la base et d'une hauteur pouvant atteindre et même dépasser 10 mètres : on appelle, *Les Monts*, cette vaste butte, sans doute parcequ'elle porte trois mamelons accolés *m, n, o* à son sommet. Sa forme générale est celle d'un grand croissant dont la convexité est tournée à l'intérieur, et les cornes s'appuient sur les deux rivières, pour barrer la gorge du promontoire.

Il est muni extérieurement d'un vaste fossé de 20 mètres de large B F C où l'eau des deux cours d'eau devait librement circuler, avant les éboulements qui en ont réduit la profondeur : la pièce d'eau B du Gué-Mulon en est sans doute un coin qui aura été préservé des dégradations et entretenu.

Entre les cornes et le bec du promontoire, il y a un talus de rempart continu, mais bien moins élevé.

Ce bec M est occupé par un autre ouvrage, une butte à pentes adoucies au nord et à l'est, abruptes au sud et sud-est, dominant le val des rivières de plus de 12 mètres : on l'appelle la *Montée*. Elle est aujourd'hui en culture et un petit kiosque en occupe le sommet.

La route de Blois à Sully-sur-Loire, se ramifiant à son entrée et à sa sortie en plusieurs autres, traverse l'ancienne ville du nord-ouest au sud-est, et sur la place de l'église un chemin dit de la Varenne, s'en détache au nord-est et conduit au cimetière.

un compte détaillé de nombreuses monnaies, qui ont été trouvées aux alentours : d'Emilien, de Valérien, de Posthume, d'Aurélien, quelques-unes d'Adrien. même de Constantin : ce sont celles du III^e siècle de notre ère qui dominent, surtout de Gallien et de Claude. La seigneurie de Gué-Mulon, qui jouissait de haute, moyenne et basse justice, avait des douves pleines d'eau et nombre de droits féodaux ; elle relevait de Châteauvieux, qui lui-même dépendait du comté de Beaugency, généralité d'Orléans, dont les seigneurs suivaient la coutume.

... Il n'y a donc que trois issues pour sortir de la ville.

1. La tradition populaire, comme à peu près partout du reste, attribue la construction de cette forteresse aux romains : mais rien ne rappelle ici leurs procédés typiques et connus.

On peut remarquer que les débris gallo-romains, si abondants en dehors de l'enceinte, manquent complètement dans l'intérieur.

L'abbé de Torquat, le seul qui se soit un peu occupé de Neung et qui lui ait consacré quelques pages (1), constate que les fouilles et sondages n'ont fourni aucun objet antique, et reconnaît que la fortification ne peut être romaine.

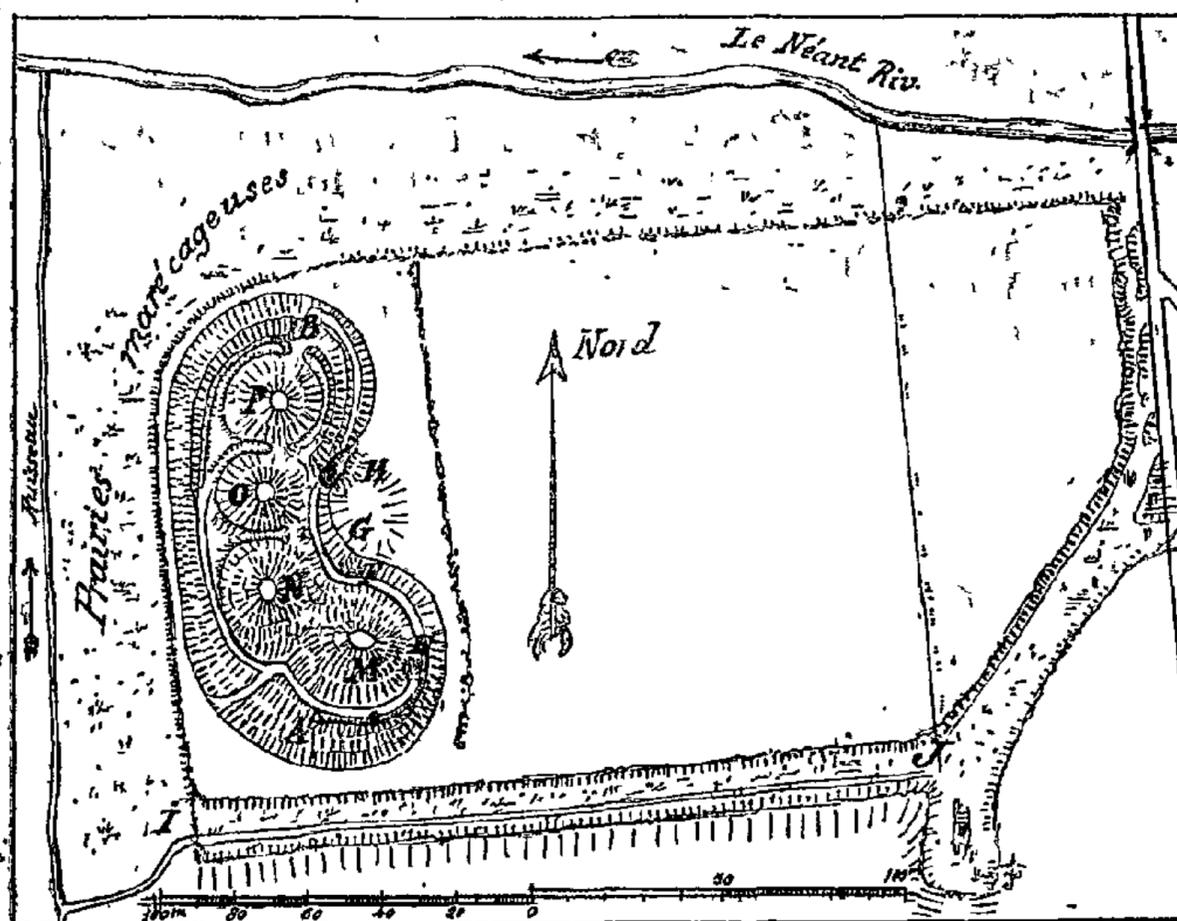
Il y voit un ouvrage gaulois que les romains n'auraient pas voulu habiter, et qui aurait depuis servi de refuge aux habitants du plateau occidental pour s'y soustraire aux grandes invasions.

Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait eu là une ancienne forteresse gauloise qui aurait utilisé un confluent facile à défendre; mais les ouvrages ont du certainement être au moins remaniés à une époque postérieure, ce qui explique l'absence, sur le sol, d'objets antiques, et les mamelons des Monts comme la butte du bec, ont été certainement destinés à supporter des ouvrages de défense, ignorés des Gaulois et Romains; cette dernière, véritable motte, devait être le réduit de la défense, un donjon en germe. Les terrasses ne portent aucune trace apparente de construction, mais il n'est pas étonnant, là, comme ailleurs en Sologne, qu'on ait pillé, pour édifier le village, jusqu'au dernier morceau des précieux matériaux; du reste il est très probable qu'une grande partie des défenses était en bois.

(1) Mém. de la S^{te} Arch. de l'Orléanais, tome IX (1866). — L'auteur donne dans l'atlas de ce tome IX un plan de Neung, avec son vallum, mais il semble peu exact; la motte M et le large fossé B F C ne sont pas signalés, pas plus que les mamelons des *Monts*.

LA COUDRAS (1)

Sur le territoire de la même commune de Neung et à plus de 2 kilomètres au sud du bourg, à quelque 250 mètres à l'ouest de la route de Romorantin et immédiatement après avoir passé un pont sur la rivière du Néant, on aperçoit une importante masse de terre de 120 mètres de long et de 60 mètres de large; elle rappelle, en plus petit, la vaste levée de Neung, mais les reliefs sont mieux conservés, ce qu'elle doit sans doute à son isolement, loin de toute cause de dégradation sérieuse.



(Fig. 5). — Les mottes de La Coudras

Cette terrasse a aussi un peu la forme d'un croissant, ou mieux, si on ne craint pas les comparaisons vulgaires, d'un haricot dont le germe serait tourné à l'est.

(1) Cette butte appartient à M^{me} la comtesse de Moissac, née de la Selle.

Elle se compose de quatre grosses mottes coniques accolées et très semblables entre elles, représentées sur la figure par M, N, O, P, dans l'ordre de leurs hauteurs décroissantes, de 8 à 6 mètres environ. Celle du sud-ouest, qui est la plus importante, est unie à sa voisine N par un col très peu au-dessous du niveau de leurs plates formes respectives.

Les mottes N, O, P, sont séparées par des cols bien plus prononcés, qui sont de vrais fossés surélevés. Ces fossés se continuent pour entourer les mottes O et P, cette dernière à peu près complètement, et sont bordés du côté du dehors par un rempart curviligne à pente fort raide, qui surplombe le sol naturel de 3 mètres à 3^m,50, formant ainsi une première défense; ces fossés, à mi-côte, qui servaient ainsi de chemins couverts au nord, se continuent au sud pour contourner le groupe N, M, mais sous forme de simple chemin de ronde sans parapet de terre, jusqu'au point A où naît un épaulement qui l'accompagne jusqu'en E, arrivé à ce dernier point, le chemin semble se perdre brusquement dans un trou : par comparaison avec d'autres mottes on peut supposer qu'il aboutissait là à une entrée souterraine.

Un chemin, sans agger, semble avoir de même contourné la partie orientale à mi-côte, en passant près d'un petit mamelon de peu d'importance F.

Il n'y a pas de fossés périphériques au pied même de la vaste butte qui porte les mottes; en G seulement est une dépression qui a pu être une mare destinée aux besoins de la garnison.

Mais au Nord et au Sud elle est couverte par des prairies marécageuses en contrebas, occupant le fond de deux vallons de directions rectangulaires; la rivière du Néant coule à une petite distance au nord et au moyen d'une retenue pouvait aisément inonder les abords de la place. Au sud se voient les restes d'un vaste fossé I, J, en grande partie comblé, de 18 mètres de largeur, qui se redresse au nord-est pour re-

joindre le Néant et achever la clôture d'une enceinte de près de 3 hectares, dont 36 ares occupés par les buttes, le surplus formant baille ou avant-cour.

On peut remarquer, en B, au nord, une interruption du fossé à mi-côte, sans doute pour permettre d'accéder à la motte P ; cette entrée, dans un saillant, point faible, ne peut s'expliquer que parce que ce point était le mieux protégé par les marais et, en outre, le plus éloigné de la motte M qui est la principale, et devait servir de citadelle.

Des fouilles ont été pratiquées, il y a peu d'années, en H, par le propriétaire d'alors ; on m'a dit qu'il avait rencontré, entre autres, de la poterie. J'ai reconnu dans les déblais des débris de briques et de carrelage, et quelques pierres grossièrement parallépipédiques et cubant jusqu'à 65 décimètres cubes : elles sont en calcaire lacustre coquillier, roche qui ne se rencontre qu'à 6 ou 7 lieues au plus près.

A l'est, et non loin de ce fort on m'a dit avoir rencontré des débris de caractères gallo-romains : comme les tessons de poterie grossière ne diffèrent pour ainsi dire pas, par leur matière, à l'époque de la Gaule romaine et au commencement du moyen âge ; comme de plus, à ce début, il est prouvé qu'on employait encore la tuile à rebord, avec imbrex, cette trouvaille ne peut guère nous aider à fixer la date du vieux monticule dont personne, à ma connaissance, n'a encore parlé.

Et pourtant il mérite d'être signalé, vu sa disposition originale que je n'ai pas encore constatée ailleurs ; sa construction première peut remonter au X^e ou XI^e siècle, mais certainement pas aux romains.

BUTTE DU PEU

A quelque 6 kilomètres au Nord de Neung, on rencontre sur les bords de la Tharonne, deux vastes buttes allongées, séparées par un col et fort élevées, de sorte qu'on les voit de tous les pays d'alentour

et qu'on jouit de leurs sommets d'une des plus belles vues de Sologne. Elles se nomment le *Peu* (1) et sont toutes boisées. On me les avait signalées comme étant d'origine artificielle, mais leur examen ne m'a rien fait découvrir d'intéressant, si ce n'est, peut-être quelques traces, non continues, de fossés d'enceintes à mi-côte : on y rencontre de rares morceaux de tuile à rebord.

Ces éminences, qui ont pu être utilisées à diverses époques, comme poste d'observation, sont pour moi naturelles et ne méritent pas qu'on s'en occupe davantage.

(A suivre.)

(1) Ce nom de *Peu* se retrouve en plusieurs endroits du pays, il doit venir de *podium* qui signifie tertre, éminence d'où dérivent tant de noms au sud de la Loire, tels que Le Puy, Le Pech, Puget, Poujol, etc.

Dans notre contrée, d'après M. de la Saussaye, le nom de *Peu* doit être regardé ordinairement comme synonyme de *Motte*.